

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 25 mai 2020

L'an 2020, le lundi 25 mai à 20 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Corinne BLANCHARD, Madame Annie BOUVARD, Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusé(s)** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Carole SANTERRE

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 15
- Pouvoirs : 0

**Date de la convocation** : 18/05/2020

**Date d'affichage** :

#### **Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : ~~18~~ mai 2020  
et publication ou notification : ~~28~~ mai 2020

### SOMMAIRE

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire sortant ouvre la séance et installe les nouveaux conseillers municipaux dans leur fonction.

#### **2020-11 – Election du maire**

En sa qualité de doyen des conseillers municipaux, Monsieur Alain Loiseau prend la présidence de l'assemblée.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition du quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 était remplie.

Le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Il rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il ajoute que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Alain LOISEAU sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Guy ALEGRE et Madame Marie-Claude PIGNOL acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Alain LOISEAU demande alors s'il y a des candidats.  
Monsieur Jean-Louis BRISSON propose sa candidature.

Monsieur Alain LOISEAU enregistre la candidature de Monsieur Jean-Louis BRISSON et invite les conseillers municipaux à passer au vote.  
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins à déduire (bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue requise : 8

Ont obtenu : Monsieur Jean-Louis BRISSON 14 voix (quatorze voix)

Monsieur Alain LOISEAU proclame les résultats.  
Monsieur Jean-Louis BRISSON ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.  
Monsieur Jean-Louis BRISSON prend la présidence et remercie l'assemblée.

#### **2020-12 – Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents dossiers en cours nécessitent un investissement en temps et en personnes très important.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'élire QUATRE Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, a décidé, à l'unanimité, de fixer le nombre d'adjoints au maire à QUATRE.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **2020-13 – Election des adjoints**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,  
**Vu** la délibération n° 2020-12 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à QUATRE,  
Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Election du Premier adjoint :**

Se porte candidate : Madame Carole SANTERRE

1er tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7
- Madame Carole SANTERRE a obtenu 13 voix.

Madame Carole SANTERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1er adjoint au maire.

**Election du Deuxième adjoint, Maire délégué de Guignonville :**

Se porte candidat : Monsieur Alain LOISEAU

1er tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

- Monsieur Alain LOISEAU a obtenu 14 voix.

Monsieur Alain LOISEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2e adjoint au maire et maire délégué de la commune associée de Guignonville.

**Election du Troisième adjoint :**

Se porte candidat : Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET

1er tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

- Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET a obtenu 14 voix.

Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3e adjoint au maire.

**Election du Quatrième adjoint :**

Se porte candidat : Monsieur Guy ALEGRE

1er tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

- Monsieur Guy ALEGRE a obtenu 12 voix.

Monsieur Guy ALEGRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4e adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter l'exercice de leurs fonctions.

Monsieur Jean-Louis BRISSON indique que les conseillers qui siégeront à la communauté de communes seront le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Lecture de la charte de l'élu local**

Le Maire fait lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble des élus.

La séance est levée à 21 heures 50.

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Jean-Louis BRISSON